

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**SEANCE DU 05 JUILLET 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE CINQ JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Daniel JENNEPIN, Maire

Etaient présents : JENNEPIN Daniel, DAMAY VISSUZAINIE Natalie, DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, VENTRICE Aurore, VAIRET Jean-René, MARICHY Patrick, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, POUDOU Vincent, DONGUY Roger, HAYNE Jean-Jacques, THEVENET André

Absent(s) / Excusé(s) : COLIN Sandrine (Pouvoir à DEBOST Pascal), LABRANCHE Céline (Pouvoir à GALLAND Ginette), DANJEAN Catherine (Pouvoir à VENTRICE Aurore), LANGERON Danielle (Pouvoir à DONGUY Roger)

Secrétaire de Séance : DAMAY VISSUZAINIE Natalie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion du 14 juin 2021.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – RESTAURANT SCOLAIRE DE ROMENAY – FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATIERES PREMIERES NECESSAIRES A LA CONFECTION DES REPAS : RESULTAT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES – OUVERTURE AUX PRODUITS LOCAUX

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation de plusieurs entreprises a été effectuée pour la fourniture et la livraison de matières premières nécessaires à la confection des repas par le restaurant scolaire de Romenay. Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur les différentes offres reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise TRANSGOURMET – 21200 LEVERNOIS pour une durée de 3 ans à compter de septembre 2021 (Tarif repas complet : 1.89 € TTC avec possibilité d'élaborer un menu à base de viande ou volaille achetée par la commune auprès de fournisseurs locaux une fois par mois au tarif de 1.73 € TTC).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à valider ladite offre, passe la commande et signer le contrat correspondant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE – VOIRIE : PROJET D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE

Le Maire informe l'assemblée qu'une liste de plusieurs voies communales définies comme prioritaires a été transmise à la communauté de Communes Terres de Bresse en début d'année dans le cadre du programme de travaux de voirie 2021, pour chiffrage par l'entreprise EUROVIA Bourgogne, titulaire du marché de voirie. Il fait part à l'assemblée des chiffrages établis pour chacune des voies et l'informe que 3 d'entre elles pourraient être retenues pour un montant total de 125 038.80 € TTC.

Le Maire et M. Pascal DEBOST rappellent à l'assemblée en quoi consiste la compétence voirie de la CCTB et précisent que l'enveloppe budgétaire globale de la CCTB dédiée à la voirie pour 2021 est en baisse (800 000 € pour l'ensemble des communes) et que les crédits prévus pour la seule voirie de Romenay sont de 100 000 €. Par conséquent, si la commune souhaite inscrire les 3 voies communales précitées dans le programme de voirie 2021 de la CCTB, elle devra prendre à sa charge le coût supplémentaire au-delà des 100 000 €, via un fonds de concours de 25 000 €.

Un débat s'en suit entre les membres du conseil municipal. M. Roger DONGUY fait part de sa volonté d'instaurer une taxe communale sur la voirie, qui serait payable par tous les propriétaires, et qui permettrait de financer des travaux supplémentaires de voirie. Il cite comme exemple la commune de CHAUSSIN dans le Jura.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix contre et 1 abstention, de ne pas recourir à un fonds de concours de 25 000 € pour financer le coût supplémentaire des travaux de voirie non pris en charge par la CCTB dans le cadre de sa compétence voirie (au-delà de 100 000 €) et décide par conséquent de limiter les travaux de voirie pour 2021 à 100 000 €.

DEMANDE D'AGREMENT AUPRES DE LA SOUS-PREFECTURE DE CHALON-SUR-SAONE PAR LE CENTRE FUNERAIRE ROLET DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A ROMENAY : CONSULTATION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE SOUS-PREFET DE CHALON-SUR-SAONE AVANT AUTORISATION (AVIS QUI NE LIE PAS LE SOUS-PREFET)

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une maison funéraire dans le bien cadastré AK n°182 sis 3581 Route des Alpes à ROMENAY, la délibération du conseil municipal en date du 27.06.2019 par laquelle le conseil avait décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâtiment situé 3581 Route des Alpes, dans le cadre de la vente par la SCI SANRA au profit de Mme Marine PONNELLE et la délibération du conseil municipal en date du 18.01.2021 par laquelle le conseil avait décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bâtiment situé 3581 Route des Alpes, dans le cadre de la vente par la SCI SANRA au profit de BERTHELOT 2004.

Il informe l'assemblée que le Centre Funéraire ROLET – 71000 MACON – a sollicité une demande d'agrément auprès de la Sous-Préfecture de CHALON-SUR-SAONE dans le cadre de la création d'une chambre funéraire à Romenay et qu'en application de l'article R.2223-74 du CGCT, la Sous-Préfecture est tenue, avant autorisation et délivrance de l'agrément, de consulter le conseil municipal de Romenay, commune d'accueil du projet. Il demande donc à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 16 voix pour et 3 voix contre, d'autoriser la création d'une chambre funéraire à Romenay par le Centre funéraire ROLET sur la propriété cadastrée AK n°182 sise 3581 Route des Alpes.

INFORMATION : DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE EN DATE DU 24.06.2021 VALIDANT LE PRINCIPE D'UNE DECLARATION DE PROJET SUR LA ZONE DES VAUVRILS A ROMENAY

Le Maire fait un point sur la réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse qui a eu lieu le 24.06.2021 lors de laquelle a été votée favorablement par le conseil communautaire l'ouverture d'une « Déclaration de projet » dans le cadre de l'étude du projet d'implantation de l'entreprise ID LOGISTICS sur la Zone d'activités des Vauvriils à Romenay. Cette « Déclaration de projet »

devra démontrer l'intérêt général du projet (création d'emplois, etc.) et permettra de maintenir la classification des parcelles concernées en Zone d'activités industrielles au sein du PLUI, comme elles le sont actuellement au sein du PLU (et éviter ainsi une classification future en zone agricole au PLUI).

M. Roger DONGUY demande des précisions sur l'exploitation des parcelles de ladite ZA des Vauvrils et sur les modalités de reprise par la SARL THIVENT de SERMOYER (parcelles précédemment exploitées par le GAEC des Frettières).

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'entreprises est en cours pour la vérification périodique des installations électriques, thermiques fluides et équipements mécaniques.

- M. Pascal DEBOST fait un point sur la dernière réunion de la Communauté de Communes Terres de Bresse, qui s'est déroulée en présence du nouveau directeur de la DDT, concernant le PLUI, l'assainissement (zonages, etc.) et les énergies renouvelables (éoliennes, photovoltaïques).

- Un point est fait sur les travaux à prévoir au niveau de la station d'épuration.

- Un point est fait sur la procédure en cours à l'encontre d'un propriétaire de chiens dangereux à Romenay (direction départementale de la protection des populations alertée, évaluation comportementale des chiens programmée, dépôts de plaintes de plusieurs riverains, etc.)

- M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison des congés d'été, il n'y aura pas de réunion du conseil municipal au mois d'août et que la prochaine séance aura lieu le 06.09.2021.

La séance est levée à 20 heures 45 minutes.

**LE MAIRE,
Daniel JENNEPIN**

